

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00053

### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE L'HORME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 100

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 15 février 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161212-D20170005310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170215

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA,  
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE L'HORME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-9 et L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux Plans Locaux d'Urbanisme qui font l'objet, après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que le PLU de la commune de L'Horme doit être modifié afin de rectifier une erreur matérielle commise lors de la modification n°3 du PLU concernant la règle applicable en matière de distance d'implantation des constructions par rapport aux voies en zone UC.

L'erreur concerne la distance d'implantation des constructions par rapport aux voies (article 6) en zone UC. Le PLU approuvé en 2009 stipulait que les constructions devaient s'implanter avec un retrait de 4 m « minimum » par rapport à l'alignement des voies publiques. Lors de la précédente modification, ce terme de « minimum » a remplacé par erreur le terme de « maximum ».

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de L'Horme selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera pendant une durée de 30 jours, du jeudi 16 février 2017 (10h00) au vendredi 17 mars 2017 (16h30) inclus,
- pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
  - à la commune de L'Horme, dans les locaux de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre en mairie permettra le recueil des observations,

- à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole>,
- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de L'Horme et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de l'Horme.

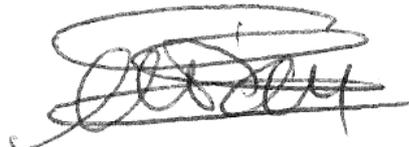
Le dossier est consultable sur le site :  
[http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/)  
Login : elussem  
Mot de passe : PLU42CU

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de L'Horme,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n° 416, article 202, du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU